



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle de réunion située au 427-B, 2^e étage, boulevard Chabot, le lundi 12 septembre 2022, à 22h30, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Louis Ouellet, Shirley Drouin, Michel Gingras, Pascal Cauchon et Mario Montambault, tous membres du conseil et formant quorum.

M^{me} Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Tous les membres du conseil étant présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

RÉSOLUTION NO. 2022-09-264

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté en maintenant le varia ouvert pour les sujets nouveaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2022-09-265

**CAUTIONNEMENT DU CENTRE MÉDICAL ET PROFESSIONNEL
DE L'OUEST DE PORTNEUF (CMPOP)**

ATTENDU QUE le président du CMPOP demande aux municipalités de cautionner un prêt au montant total de deux cent soixante-sept mille trente dollars (267 030.00 \$) avec l'institution financière Desjardins aux fins de compléter les travaux de rénovations;

ATTENDU QUE le président a justifié la présente demande en élaborant sur les activités présentes et à venir du CMPOP;

ATTENDU QUE des travaux de rénovation ont déjà été entrepris ce jour notamment pour les bureaux des professionnels de la santé et qui doivent nécessairement être complétés et leur paiement garanti;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la Municipalité se porte caution pour garantir les obligations concernant le paiement des divers créanciers relativement aux travaux de rénovation du CMPOP pour un montant limité à vingt et un mille quatre cent soixante-douze dollars (21 472.00 \$);

QUE la Municipalité, après avoir pris communication des présentes, s'oblige solidairement avec les autres municipalités et avec toute autre caution le cas échéant pour le montant ci-dessus décrit et à remplir toutes obligations découlant dudit cautionnement;



QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document en lien avec le présent cautionnement;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Francoeur, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 12 septembre 2022.

Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

RÉSOLUTION NO. 2022-09-266

FIN DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

Guy Germain
Maire